



andreherbreteau@orange.fr

## Contribution d'André HERBRETEAU

### La citoyenneté métropolitaine sous l'aspect de la gouvernance

Le groupe de travail "Citoyenneté métropolitaine" termine ses travaux et met la dernière main au rapport qu'il va remettre à la Présidente de Nantes Métropole.

Merci à ses deux animateurs, Jean-Yves Failler et Michel Gellard, à la fois pour le travail accompli et la façon dont ils ont précisément assuré leur rôle d'animation sur un sujet peu facile et peut-être improprement dénommé compte tenu de ses diverses facettes.

La progression de l'esprit ou du sentiment métropolitain me semble en effet pouvoir s'étudier d'une part du point de vue des citoyens et d'autre part de celui des élus qui les représentent.

Les dernières contributions produites par nos collègues membres du Conseil de développement me donnent l'occasion de reprendre, sous une forme très courte, quelques idées émises dans une contribution antérieure, à propos de l'évolution de la gouvernance métropolitaine.

Fondées sur l'importance devenue prépondérante des politiques publiques relevant de la métropole (derniers exemples en date : équipements sportifs de haut niveau et culturels), laissant de moins en moins de domaines à l'échelon communal, ces idées sont celles que je retiendrais, après mon expérience professionnelle de près de quarante ans au service de l'intercommunalité dans l'agglomération nantaise et, bien évidemment, je n'oblige personne à les partager.

Trois axes majeurs se dégagent de mon point de vue : mode de scrutin, direct ou indirect, cumul ou non des mandats communaux et métropolitains, élargissement de la gouvernance métropolitaine.

Pour ma part, les communes de la métropole nantaise ne sont pas prêtes de disparaître, même si, pourquoi pas, certains regroupements ne sont pas à exclure à plus ou moins long terme, entre des communes à plus faible population (sud-ouest par exemple).

De ce fait, je serais plutôt enclin à pérenniser le mode de scrutin actuel, à l'échelon communal, avec fléchage des personnes appelées à représenter la commune à l'échelon métropolitain.

En tout état de cause, je ne crois pas à un scrutin métropolitain direct qui interdirait le cumul des mandats communaux et métropolitains. Comment imaginer que les Maires de Nantes et de nos plus grandes villes ne soient pas directement impliqués dans la gouvernance de la métropole nantaise, vu l'importance rappelée ci-dessus des politiques publiques essentielles concernant directement leurs populations respectives, et néanmoins gérées à l'échelon de la métropole ? La Conférence des Maires, rassemblant des élus, vainqueurs, quelle que soit leur sensibilité, du suffrage communal direct, a montré toute sa pertinence, en cas de crise ou préalablement à toute décision stratégique.

Le grain à moudre me semblerait plutôt se situer du côté de l'élargissement de la gouvernance métropolitaine et de son exécutif.

Examiner et étudier la formule qui permettrait d'inclure dans l'exécutif métropolitain (postes de Vice Présidents bénéficiant de délégations) les différentes et plus importantes sensibilités au vu des résultats des élections municipales et... rendre cette formule obligatoire par une nouvelle loi.

Voilà une suggestion qui, à mon humble avis, serait de nature à faire progresser la citoyenneté métropolitaine.